

ARRÊTÉ 09-1HH

Établi en vertu de la *LOI SUR L'URBANISME*

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 09-1 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est » est modifié afin de :

- Rezoner la propriété ayant NID 00882852 afin d'enlever les conditions associées avec l'arrêté 09-1S et de permettre une maison quadrifamiliale sous réserve des termes et conditions imposées à l'annexe « A ».

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE : Le 2 mai 2016
Date

DEUXIÈME LECTURE PAR TITRE : Le 2 mai 2016
Date

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : Le 19 septembre 2016
Date

TROISIÈME LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION : Le 19 septembre 2016
Date

M. Ronnie Duguay, maire

Mme Christine LeBlanc, greffière

ANNEXE « A »

**RÉSOLUTION DU CONSEIL ÉTABLIE
EN VERTU DE L'ARTICLE 39 DE LA *LOI SUR L'URBANISME***

CONSIDÉRANT QUE le requérant pour la propriété portant le NID 00882852, a fait une demande de rezoner ladite propriété afin d'enlever les conditions associées avec l'arrêté 09-1S et de permettre une maison quadrifamiliale,

ET CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé cette demande sujette à des conditions,

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Nonobstant toutes autres dispositions au contraire, les terrains, bâtiments et constructions aménagés sur la propriété ci-haut mentionné sont soumis aux termes et conditions suivants :

- a. Que la propriété à être rezonée est telle que spécifiée à l'annexe « B » de cet Arrêté;
- b. Que tout bâtiment et/ou structure futur sur le site devra obtenir un permis d'aménagement / construction et être en conformité avec le Plan rural et l'arrêté de construction en vigueur au moment de l'application ;
- c. Que l'usage soit limité à une habitation ayant jusqu'à quatre unités de logement; et
- d. Que la maison soit branchée au service public d'égouts sous l'approbation de la Commission des Égouts de Shediac et Banlieues.

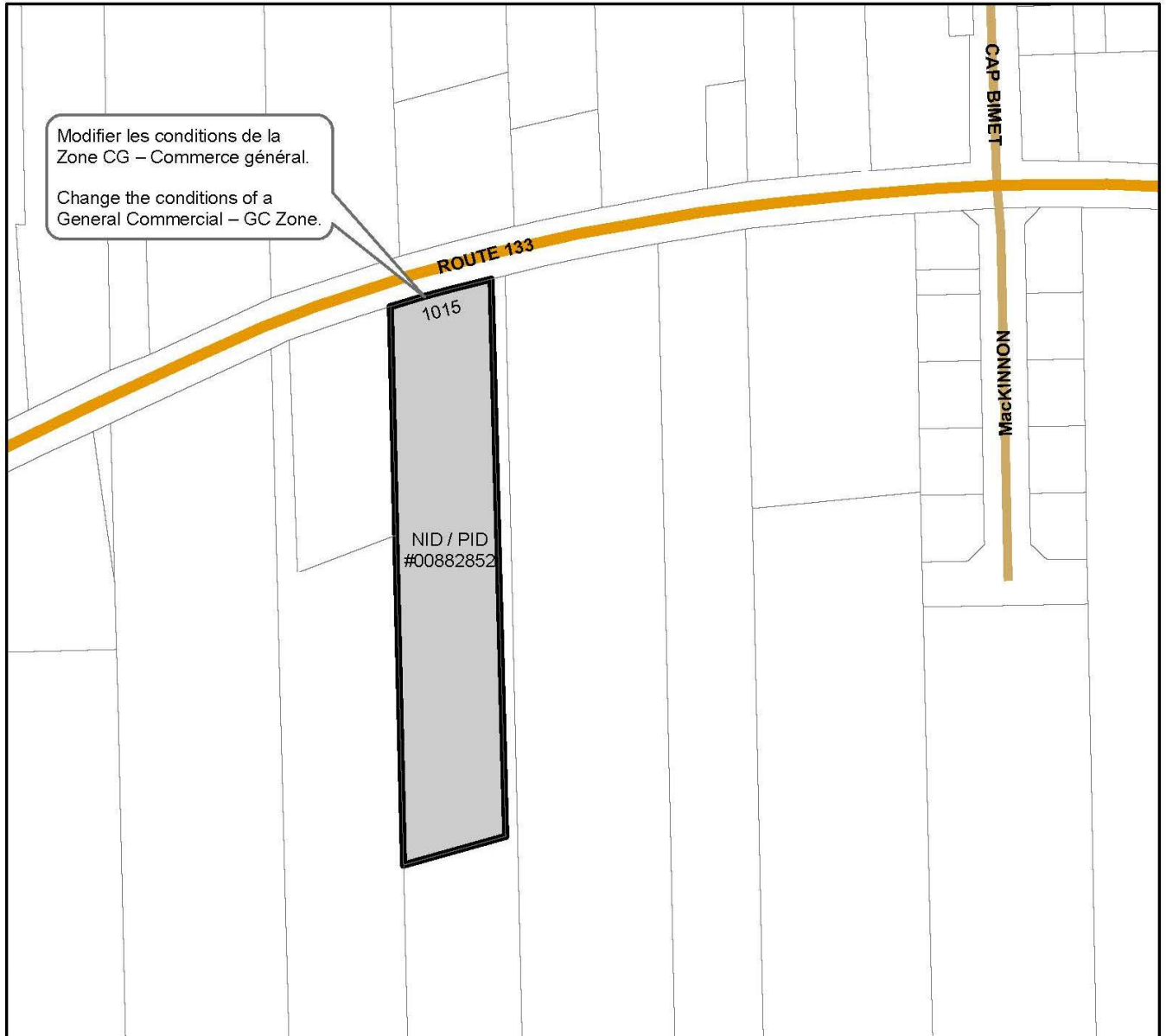
M. Ronnie Duguay, maire

Mme Christine LeBlanc, greffière

Annexe B / Schedule B

Carte de zonage de la communauté rurale de Beaubassin-est Beaubassin East Rural Community Zoning Map

le 26 février 2016 / Date: February 26, 2016



Légende / Legend



Modifier les conditions de la Zone CG – Commerce général.
Change the conditions of a General Commercial – GC Zone.



échelle / Scale 1:2,500

